

Communiqué de presse

ELECTIONS 2022 DU CAF

Une voix pour les 30'000 francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

Bienne, le 10 janvier 2022

Les élections du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) pour la législature 2022-2026 auront lieu ce printemps. Les citoyennes et citoyens des 19 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne sont invité-e-s à faire acte de candidature afin d'occuper l'un des 18 sièges composant le CAF. Les candidatures doivent être déposées d'ici au 7 mars 2022 pour les 17 communes germanophones et d'ici au 28 février 2022 pour Bienne. L'élection des représentantes et représentants de la municipalité d'Evilard a déjà eu lieu le 6 décembre 2021.

Le Conseil des affaires francophones

Créé en 2006, le CAF est un organe politique du canton de Berne, composé de 18 membres. Il est chargé, par la législation cantonale, de soutenir politiquement la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et de veiller aux intérêts de celle-ci dans les affaires régionales et cantonales. Le CAF assure ainsi une voix politique aux quelque 30 000 francophones résidant dans la région biennoise. Ses principaux domaines d'action sont la formation et l'emploi, la politique et l'administration, la culture, la justice ou encore le domaine santé-social. Le CAF agit dans un réseau de partenaires, en collaboration avec le Conseil du Jura bernois (CJB), le Forum du bilinguisme et les autorités cantonales et communales.

Pour la seconde fois, cette élection s'étend à l'ensemble de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Sur les 18 membres élus, onze membres le seront le 27-28 avril 2022 par le Conseil de ville de Bienne et cinq le seront le 5 mai 2022 par la Conférence Agglomération biennoise de l'association seeland.biel/bienne. Mme Madeleine Deckert et M. Guy Bärtschi ont déjà été élus en décembre 2021 par l'assemblée communale d'Evilard.

Cinq membres pour 17 communes germanophones

Jusqu'en 2018, les élections des membres du CAF étaient réservées aux citoyennes et citoyens des deux communes bilingues de Bienne et d'Evilard. Dès la législature 2018-2022, le périmètre d'action du CAF a été étendu aux 19 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. A noter que le travail du CAF se faisant au niveau cantonal et régional, les 19 communes de cet arrondissement maintiennent leurs langues officielles. Ainsi, 17 communes demeurent officiellement germanophones (Aegerten, Bellmund, Brügg, Ipsach, Lengnau, Ligerz, Meinisberg, Mörigen, Nidau, Orpund, Pieterlen, Port, Safnern, Scheuren, Schwadernau, Sutz-Lattigen, Twann-Tüscherz) et 2 communes sont officiellement bilingues (Bienne et Evilard). Grâce à cette extension du périmètre d'action du CAF, cinq membres issus des 17 communes germanophones siègent au sein du Conseil.

L'association seeland.biel/bienne est chargée par le canton de Berne d'organiser cette élection pour les 17 communes germanophones. Les maires des communes concernées, regroupés au

sein de la Conférence agglomération biennoise, procéderont à l'élection de ces cinq membres le 5 mai 2022, pour la législature 2022-2026. Les membres élus devront provenir d'au minimum trois communes différentes parmi les 17 communes germanophones.

Les personnes résidant dans les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne et intéressées à faire acte de candidature sont invitées à déposer leur dossier **d'ici au 7 mars 2022** au plus tard au secrétariat général du CAF, le **formulaire de candidature** est disponible sur <https://www.caf-bienne.ch/fr/elections/>.

Onze membres biennois

L'élection des représentantes et représentants biennois aura lieu, comme par le passé, au Conseil de ville de Bienne, le 27 ou 28 avril 2022. En raison du changement de périmètre d'action du CAF, Bienne a accepté, dès la législature 2018-2022, de réduire de deux sièges sa représentation au sein du CAF. Trois membres seront proposés à l'élection par le Conseil municipal. Les huit membres biennois restants seront proposés à l'élection **par les groupes parlementaires**.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au parti politique de leur choix. Les candidatures biennoises doivent être annoncées au CAF **d'ici au 28 février 2022** au plus tard. Pour faire acte de candidature, veuillez prendre contact directement avec les partis politiques biennois.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15*
- *Mme Theres Lautenschlager, présidente de la Conférence Agglomération biennoise de l'association seeland.biel/bienne, 078 606 11 55*